

*Juges—Loi*

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre je vous prie. Je veux faire la part des choses. Je dois admettre que les noms qui ont pu avoir été mentionnés à la Chambre l'ont été par des députés qui n'avaient pas la parole. Je pense que l'attitude du député n'a rien de répréhensible. Peut-être a-t-il fait allusion à des personnes ou aux postes qu'occupaient ces personnes avant d'être nommées à la magistrature, mais il n'a désigné personne alors que ce sont d'autres députés qui l'ont fait, des députés qui l'écoutaient peut-être trop attentivement. Je suis certain que le député, compte tenu de sa longue expérience, est parfaitement au courant de cette règle importante et qu'il s'y soumettra.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** L'intervention du ministre de la Justice me fait plaisir. Si quelqu'un a prononcé un nom, c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) qui était assis de côté-ci de la Chambre et s'est permis de nommer des personnes. Si le ministre de la Justice semble un peu chatouilleux au sujet de cette pratique qui dure depuis des années, c'est une question qui le regarde.

Car ce n'est pas la première fois que j'en parle. Ayant été membre du barreau dans ma province depuis plus longtemps que le ministre de la Justice, dans la sienne, je puis lui assurer que mes normes concernant la qualité des juges qu'il pourra nommer dans l'une ou l'autre des provinces sont aussi élevées, sinon plus, que les siennes.

A mon avis, un bon avocat ne peut jamais dissimuler sa couleur politique. C'est pourquoi je suppose que la couleur politique d'une personne nommée juge est toujours évidente. Les bons avocats participent activement à la vie de leur collectivité et leur opinion politique ressort clairement, et ce, de façon positive. Ainsi, elle est comme de tout le monde. Si les médecins, les dentistes, les ingénieurs, les architectes et d'autres étaient aussi respectables sur le plan politique que les avocats...

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Je vais sans doute me faire huer par nombre de mes collègues. Notre cher collègue de Welland (M. Railton) est médecin. J'ai toujours admiré le courage dont il a fait preuve en se portant candidat à la députation. Pour quelle raison? Parce que très peu de médecins le font.

**M. Railton:** Cela suffit, merci.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Je m'arrêterai donc par respect envers mon collègue.

J'ai parlé de l'admissibilité. Il y a une autre question dont la portée est plus grande, et là je vais juger par comparaison et dont ont parlé des députés de tous les partis, les échelles de salaires s'appliquant aux juges. Lorsque je songe au nombre de juges de cour de comté qui n'ont même pas eu le courage de se porter candidats à la députation mais qui se contentent de demeurer dans l'orbite des hommes politiques, je crois qu'un trop grand nombre de ces nominations ne soit que des petits cadeaux. Quant à moi, je me suis porté candidat et j'ai été élu.

● (2030)

J'attire également l'attention de la Chambre sur les traitements de la direction de la Fonction publique. Nous avons pris connaissance d'un rapport du comité Lambert—qui n'a rien à voir avec moi—sur le traitement des sous-ministres et des hauts fonctionnaires. Les journalistes se sont exclamés pendant

deux jours sur ces salaires. Les propriétaires du journal s'en sont offusqués mais en se gardant bien de dire qu'ils reçoivent eux-mêmes probablement davantage. Mais cela fausse tout le tableau.

Lorsque j'ai été élu au Parlement, mon traitement équivalait à celui d'un juge de comté. Mais je constate qu'en vertu de ce bill, son salaire passera cette année de \$43,000 à \$45,000 et à partir d'avril prochain, à \$47,000.

**M. Railton:** Et qu'en pense la Commission de lutte contre l'inflation?

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Oh, soit dit en passant, la Commission a justifié la hausse énorme des honoraires des juges, en 1975, en disant que celle-ci avait été prévue par une loi avant sa création. Exactement comme celle des allocations des députés d'ailleurs. Mais quelques mauviettes se sont agitées tant et si bien que la hausse des allocations des parlementaires a été réduite. Mais pas le traitement des juges. Et il a continué de monter au point qu'aujourd'hui, il est de beaucoup plus élevé que celui des députés.

N'oublions pas non plus que les dépenses des juges ne sont pas contrôlées par la CLI alors que celles des députés le sont. Pour quelque esprit fumeux, leurs dépenses font partie de leur rémunération. Nous devons assumer la hausse des frais d'hôtel, de déplacement par automobile, et toutes sortes d'autres dépenses. Les hommes d'affaires le font mais on en tient compte dans le calcul de leur impôt sur le revenu. De fait, ils peuvent ajouter de 25 à 30 p. 100 de plus à leurs frais en rapport avec ce qu'ils paient. Les députés ont les mêmes dépenses dans bien des circonscriptions, mais les mauviettes ont peur de réclamer un traitement équitable pour les parlementaires.

Les juges, qui sont en déplacement, doivent tout simplement remplir leur note de frais pour être remboursés. Les juges des cours provinciales aussi. Cela n'est pas vrai pour les députés. C'est d'ailleurs uniquement pour cette raison que j'ai décidé d'intervenir ce soir; il faut que le gouvernement et les députés prennent leur courage à deux mains pour régler la question du salaire des hauts fonctionnaires et des magistrats. Le gouvernement suit généralement les recommandations des commissions et les hauts fonctionnaires reçoivent leur augmentation, sans parler des frais qui leurs sont remboursés sans histoire. Personne n'en parle, mais tout le monde en profite.

**M. Papsroski:** Les secrétaires parlementaires et les ministres aussi.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Pourquoi le Canada ne suit-il pas l'exemple de bien d'autres pays dans ce domaine? Nous savons à quoi nous pouvons nous attendre. Tous les éditorialistes critiqueront le fait que les députés fédéraux, les députés provinciaux et les conseillers municipaux fixent eux-mêmes le montant de leur traitement. Qui le fera, monsieur l'Orateur? Les éditeurs de journaux critiquent cet état de choses dans les éditoriaux, mais à bien y penser, eux aussi fixent le montant de leur salaire puisqu'ils sont membres du conseil d'administration de leur journal. Les administrateurs de société établissent leur propre traitement, sous réserve, il est vrai, de l'approbation des actionnaires. Mais avez-vous déjà entendu dire qu'ils s'y soient opposés?

On entendra bien sûr des gens au bas de l'échelle se plaindre que les députés touchent un salaire trop élevé. Mais je les invite tout d'abord à être aussi appliqués que leurs représen-